

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : 20 OCT. 2023
- publication le : 23 OCT. 2023

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	Début : 14h30 / Fin : 16h15
Convocation, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	10 octobre 2023
Convocation et ordre du jour publiés électroniquement le	10 octobre 2023
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	8	Myriam PARIS – Franck FAVRE – Eric STRAUMANN – Lucien MULLER – Gérard HUG – Claude BRENDER – Odile UHLRICH-MALLET – Jean-Laurent KISTLER
Présents en visio-conférence	2	Christian ZIMMERMANN – Yann QUIQUANDON
Procurations	1	Franck FAVRE, procuration de Céline KERN-BORNI
Absents non représentés	5	Bertrand BURGER – Christelle LEHRY – Philippe THENOZ – Lionel ROUILLOON – Nicolas BRUTIN

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'au début de chacune des séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président propose de désigner Monsieur Jean-Laurent KISTLER en qualité de secrétaire de séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme secrétaire de séance, Monsieur Jean-Laurent KISTLER.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait conforme

Le Président,
Gérard HUG

